

## Commune de Bon-Encontre

### Plan de continuité d'activité Gestion du Covid-19

**En cohérence avec les annonces gouvernementales, la Ville de Bon-Encontre met en place des mesures visant à enrayer la pandémie de Covid-19.**

Prenant acte des déclarations du Président de la République et du Premier Ministre, la Ville de Bon-Encontre entend mobiliser l'ensemble des forces municipales pour venir appuyer l'Etat dans sa lutte déterminée pour enrayer la pandémie de Covid-19 et mettre en œuvre le confinement décidé.

La Ville de Bon-Encontre a préparé un plan de continuité de l'activité publique suivant le détail ci-dessous :

- **Services municipaux sur RDV**

Dès mercredi 18 mars 2020, **les services municipaux seront fermés au public et accessibles uniquement sur rendez-vous** ainsi que par téléphone de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, au 05.53.77.07.77 ou par mail à l'adresse [mairie@ville-bon-encontre.fr](mailto:mairie@ville-bon-encontre.fr).

**Les services techniques seront fermés au public** et accessibles par téléphone au 05.53.77.07.78 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- **Fermeture des lieux municipaux et annulation de tous les événements**

Par ailleurs, les équipements sportifs (stades, salles de sports, locaux associatifs, parcours extérieurs...), les équipements culturels (bibliothèques-médiathèques, salles de spectacles et de musique, salles des fêtes...), ainsi que tous les lieux recevant du public seront fermés jusqu'à nouvel ordre. Tous les événements publics sont également annulés/reportés ainsi que les marchés non alimentaires.

Le marché alimentaire du dimanche matin sur la place de la république est maintenu du 16 mars au 15 avril inclus. Merci de respecter les mesures sanitaires de protection.

- **Garde d'enfant pour les soignants**

La Ville de Bon-Encontre déploiera en outre, dès mardi 17 mars 2020, un service spécial dédié aux professionnels du secteur sanitaire et médico-social qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire, pour leur permettre de faire garder leurs enfants. Ce dispositif concerne les enfants des écoles maternelles et primaires, ainsi que ceux d'âge préscolaire (0-3 ans) avec le multi accueil. Il n'inclura pas un service de restauration le midi mais les enfants pourront être accueillis dans les salles de restaurant des écoles pour prendre leur repas apporté par leur soin.

Le Relais d'Assistante Maternelle peut être sollicité pour faciliter la rencontre entre professionnels de l'accueil du jeune enfant et les parents en recherche de solution de garde.

- **Seniors**

Pour rappel, et conformément aux dispositions gouvernementales, les visites au sein des résidences seniors sont suspendues ainsi que le repas de printemps du CCAS.

Le service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées est maintenu.

Pour toute question, le site Internet de la Ville est mis à jour régulièrement. Les Bon-Encontrais et Bon-Encontraises sont donc invités à le consulter prioritairement.

- **Services de l'Agglomération d'Agen**

Le service des déchetteries est maintenu ainsi que la collecte des ordures ménagères.

En ce qui concerne les transports en commun, les lignes concernées par les transports scolaires sont supprimées et nous passons à un mode de transports urbains « période de vacances scolaires » avec maintien des fréquences en heures de pointe mais allègement en journée.

- **Information du public en Lot et Garonne**

Dans le cadre de la gestion de l'épidémie et à la suite des mesures décidées par le Gouvernement, la Préfecture de Lot et Garonne vous informe régulièrement sur son site internet <http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/> rubrique Coronavirus-COVID 19.

Vous pouvez également consulter le site officiel du gouvernement <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

Le Maire de Bon-Encontre et son Conseil Municipal appellent à la responsabilité individuelle des Bon-Encontrais pour limiter la propagation du virus en leur demandant de respecter les consignes du gouvernement (confinement, limitation des déplacements, gestes barrières, limitation des regroupements professionnels, associatifs et familiaux...)